



FICHE PEDAGOGIQUE

Module 7	La personne et l'État de droit
Séquence	1 : La personne et l'État de droit
Matériels <ul style="list-style-type: none">➤ Tableau blanc➤ Feutres➤ Rétroprojecteur	Supports <ul style="list-style-type: none">➤ Livre : Histoire géographie éducation civique CAP, LAMBOLEY Catherine et al. Nathan technique 2010➤ Documents complémentaires (cf. copies jointes)
Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">➤ Saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens	
Durée estimée	00h20

LA PERSONNE ET L'ÉTAT DE DROIT

Ce thème est étudié en CAP et en Seconde Bac Pro (et BMA)

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu. • Mobiliser les connaissances exigibles. • Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. • S'impliquer dans le travail en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'État de droit et les libertés individuelles et collectives (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques). • La séparation des pouvoirs. • Le fonctionnement de la justice : <ul style="list-style-type: none"> - la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ; - la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ; - la justice civile. • Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative. • Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État (projet interdisciplinaire souhaitable). • Rencontre avec des acteurs de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'homains ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). • À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement (participation à la démocratie lycéenne) ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

1. PRÉSENTATION ET ENJEUX

« L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un **État de droit** garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de laïcité et de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir. » BO spécial n° 6 du 25 juin 2015.

Le **concept de personne** désigne d'abord l'individu de l'espèce humaine. Pour la philosophie, c'est plus précisément un individu conscient de lui-même et capable d'agir en conséquence. Dans l'ordre juridique, la personne est le sujet du droit. Mais le concept de personne renvoie aussi à la sphère privée, par opposition à la sphère publique.

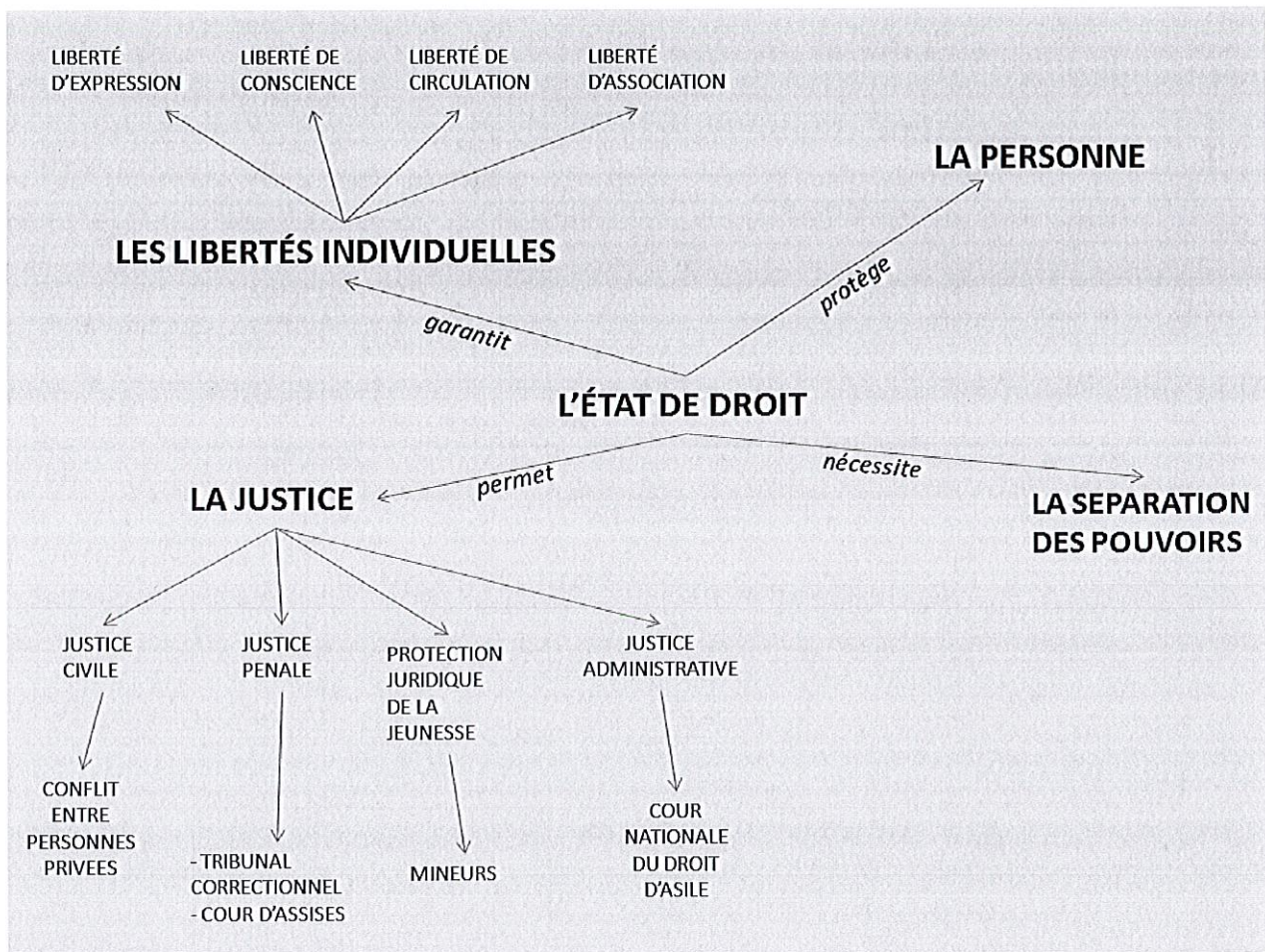
L'**État** désigne un groupement humain sur un territoire déterminé soumis à une même autorité. Mais cette autorité peut être de différentes natures. C'est ce qui permet d'en définir la forme de gouvernement : État monarchique, État démocratique, etc.

L'**État de droit** est donc une forme d'État particulière qui désigne un État où le droit règle les rapports entre les individus. Dans un État de droit, l'arbitre qui règle les rapports entre les individus, c'est la loi. La personne y est à la fois sujet du droit et finalité du droit. Autrement dit, la personne légitime l'existence du droit. Pour un développement plus complet sur la définition de l'État de droit :

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat-droit.html>

La réflexion peut s'organiser autour de **questions proposées aux élèves**.

Par exemple : Comment l'État de droit protège-t-il la personne ? Quelles sont les limites des libertés individuelles dans un État de droit ? Pourquoi existe-t-il une justice des mineurs ? Comment fonctionne la justice dans un État de droit ? Comment la société règle-t-elle la confrontation des intérêts individuels ? Pourquoi dit-on que « nul n'est censé ignorer la loi » ? Qu'est-ce que la « raison d'Etat » ? Etc.



2. GLOSSAIRE

Le glossaire sur EDUSCOL définit les notions suivantes qui sont mobilisées pour traiter le thème « La personne et l'État de droit » :

Autonomie
Autorité
Citoyenneté
Civilité
Civisme
Démocratie

Dignité
Discrimination
Humanisme
Intérêt général
Justice/équité
Laïcité

Liberté/égalité/fraternité
Public/privé
Règle/norme
République
Société/État

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/02/5/Ress_emc_glossaire_464025.pdf

3. LIENS AVEC LES PROGRAMMES

Une approche disciplinaire et interdisciplinaire : « *L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié* » qui est pris en charge, dans la voie professionnelle, par le ou la professeur-e d'histoire-géographie en raison de l'évaluation conjointe lors de l'examen. Cependant, « *tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement* ».

Des croisements qui privilégient les thèmes/sujets/objets d'étude du programme annuel, sans négliger une approche spiralaire remobilisant ceux abordés à d'autres moments du cycle : « *Les connaissances et les compétences visées par l'enseignement moral et civique se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève [...]. Cela nécessite la reprise des objets enseignés et la consolidation des acquis en suivant des démarches diversifiées.* »

Une entrée par les thèmes, les compétences et les démarches pour croiser les disciplines : « *L'EMC se fonde sur l'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire par les élèves. [...] Les professeurs pour enseigner ces programmes peuvent mobiliser de nombreuses ressources émanant de leur champ disciplinaire, de leur culture savante, des situations de la vie quotidienne et de leurs engagements pédagogiques.* »

BO spécial n° 6 du 25 juin 2015 (extrait)

FRANÇAIS

Les compétences du programme d'EMC peuvent aisément s'articuler aux quatre compétences du programme de Français : « *Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer* », « *Entrer dans l'échange oral : lire, analyser, écrire* », « *Devenir un lecteur compétent et critique* », « *Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle* ».

- **En CAP**

Les compétences du programme d'EMC peuvent être croisées avec les deux capacités suivantes :

- *Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles / découvrir la permanence des grandes questions qui se sont posées à l'homme ;*
- *Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter / prendre sa place dans les débats contemporains (argumentation).*

Plusieurs problématiques et finalités de lecture du programme permettent d'aborder des idées, des notions, des problématiques du thème *La personne et l'État de droit*.

Une problématique générale simple, par exemple « Être libre, est-ce faire ce que je veux ? », peut ainsi s'inscrire dans trois problématiques et pratiques de lecture du programme :

- *Se construire* : pour interroger la construction de l'identité à travers le couple *marge/norme*, aborder les limites de la liberté individuelle et ainsi déterminer ce qu'est la liberté politique dans un État de droit.
- *S'insérer dans l'univers professionnel* : pour poser la question de la *responsabilité individuelle et collective* dans un État de droit qui organise le code du travail.
- *S'insérer dans la Cité* : pour ouvrir vers une définition de l'altérité, *découverte de l'autre et confrontation des valeurs*, et interroger les valeurs humanistes de la devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

- **En Bac Pro (et BMA)**

Dans la logique de construction des compétences « *Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle* » et « *Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu* », le lien entre les programmes de Français et d'EMC est l'occasion de proposer aux élèves des lectures cursives centrées sur une question d'ensemble, « En quoi la lecture de [titre de l'œuvre] vous aide-t-elle à réfléchir à la thématique [intitulé du thème d'EMC] ? ».

Ces lectures cursives, dont les élèves peuvent rendre compte dans leur journal de séquence et/ou dans des activités orales (débat, tables rondes, exposés...), leur permettront de développer progressivement les compétences attendues dans le sujet d'écriture de l'épreuve du Baccalauréat Professionnel, voire pour l'oral de contrôle.

⇒ **Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice (1^{ère})**

Interrogation : « Une action juste l'est-elle pour tout le monde ? », « Quelles armes littéraires les philosophes des Lumières ont-ils léguées aux générations suivantes pour dénoncer l'injustice ? ».

Attitude : « Être un citoyen conscient de la nécessité de s'impliquer et de défendre des valeurs ».

⇒ **La parole en spectacle (T^{alé})**

Interrogation : « Dans le dialogue, utilisons-nous seulement des mots ? », « Qu'apporte à l'homme, d'hier et d'aujourd'hui, la dimension collective de la mise en spectacle de la parole ? ».

Attitude : « Être conscient des codes culturels et des usages sociaux du langage ».

La mise en scène de la justice, d'un tribunal, pourra être analysée à partir du sujet de français du Baccalauréat professionnel de la session de juin 2015.

https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/forcedownload/2015-09/fra_bac_pro_mctropole_juin_2015.pdf

EN HISTOIRE

- **En CAP**

« La démarche de constitution des dossiers documentaires, déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. » BO spécial n° 6 du 25 juin 2015

⇒ **La République en France**

Ce sujet d'étude conduit à définir la République française en observant les valeurs et les principes qui en font un État de droit (séparation des pouvoirs, l'égalité civique, laïcité, etc.) mais aussi les périodes de remise en question (État français ou gouvernement de Vichy).

⇒ **Guerres et conflits en Europe au XX^{ème} siècle**

De même, aborder la Seconde Guerre mondiale, découvrir la nature du régime nazi, permet de définir un régime totalitaire. C'est un point d'appui pour ancrer la réflexion sur la nature de la démocratie et de l'État de droit. On peut aussi interroger la notion de crime contre l'humanité à travers l'exemple de Seconde Guerre mondiale ou les guerres d'ex-Yougoslavie (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie).

- **En Bac Pro**

« Le programme d'histoire aide les élèves à mieux connaître et mieux comprendre la diversité des sociétés. [...] L'étude des constructions sociales et politiques, la connaissance et le respect de l'altérité, l'identification des valeurs propres à notre société, contribuent à la formation citoyenne de l'élève. » BO spécial n°2 du 19 février 2009

⇒ **Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'homme (2nde)**

Les Lumières et la Révolution permettent de conceptualiser le passage d'un État monarchique absolu à un État de droit et d'explicitier les questions des droits de l'Homme et de l'affirmation des libertés individuelles.

⇒ De l'État français à la IV^e République, 1940-1946 (1^{ère})

L'exemple de la suspension de la démocratie (séparation des pouvoirs, souveraineté populaire, suffrage universel, responsabilité de l'exécutif devant le Parlement, liberté d'expression, pluralisme..) par le régime de Vichy et de l'institutionnalisation de discriminations par les lois antisémites permet de revenir sur la distinction État/État de droit et de montrer que la protection des personnes et des libertés individuelles n'est garantie que par l'État de droit.

EN ÉCONOMIE-DROIT

Qu'il s'agisse de spécialités tertiaires ou industrielles, des liens peuvent être établis constamment avec la justice, le droit du travail et plus particulièrement avec la partie du programme « *Le cadre juridique de l'organisation sociale* » qui aborde successivement « *La place du droit dans l'organisation de la vie publique et des relations sociales* », « *Les sujets de droit et leurs prérogatives* » et « *La mise en œuvre du droit* ».

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_698657/programme-d-economie-droit

5. RESSOURCES

► TEXTES DE RÉFÉRENCE

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

<http://eduscol.education.fr/cid74050/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.html#lien1>

La Constitution de 1946

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html>

La Constitution de 1958

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html>

La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

La Convention européenne des droits de l'homme

<http://www.touteleurope.eu/l-union-europeenne/les-droits-fondamentaux/synthese/la-convention-et-la-cour-europeennes-des-droits-de-l-homme.html>

► AUTRES RESSOURCES

⇒ INITIADROIT

C'est une association d'avocats bénévoles créée en septembre 2005, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes. Le site de cette association est consultable à cette adresse : <http://www.initiadroit.com>

- une mine d'informations : de nombreux dossiers et documents traitent de questions d'actualité et abordent de façon simple des cas juridiques. Les thèmes sont nombreux et en lien avec nos thèmes de travail.



The screenshot shows the website 'InitiaDROIT' with a navigation menu at the top containing: L'ASSOCIATION, NOTRE ACTU, PARTENAIRES, NOUS CONTACTER, FAIRE UN DON. Below the menu is a large image of a courtroom. To the right of the image is a sidebar titled 'Les thèmes' with a list of topics: Famille, Ecole, Internet, Santé et environnement, Loisirs, sport et conduite, Organisation de l'Etat, Justice et tribunaux, Stage et vie professionnelle, Violences, Liberté, Egalité et choix personnels, Vie quotidienne, Lexique.

- des ressources pour mettre en œuvre des études de cas avec les élèves. Voici un exemple :

Des inscriptions sur un tee-shirt peuvent-elles conduire en justice ?

Un jeune enfant âgé de trois ans, né un 11 septembre, est parti à l'école, mais ce jour-là sa mère l'avait habillé avec un Tee-shirt comportant une inscription un peu particulière. On pouvait y lire « je suis une bombe » et au dos « ... né le 11 septembre ». Son institutrice a alors pensé que cette inscription faisait référence aux attentats terroristes qui avaient eu lieu à New York le 11 septembre 2001, et elle en informe l'inspection académique. Le maire de la commune, pour sa part, saisit le procureur de la République.

Une enquête est ouverte, au cours de laquelle, il apparait que le Tee-shirt a été offert par l'oncle de l'enfant à l'occasion de son anniversaire. La mère et l'oncle de l'enfant sont poursuivis en justice du chef d'apologie de crimes d'atteintes volontaires à la vie au sens de l'article 24 de la Loi du 29 juillet 1881.

Le problème de droit : L'inscription apposée sur le Tee shirt de l'enfant constitue-t-elle une apologie de crime ou délit par parole, écrit, image ?

Le fait de condamner l'auteur de cette inscription ne porte-t-il pas atteinte à la liberté d'expression telle qu'elle est inscrite dans l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme (EDH) ?

Les arguments de l'oncle et de la mère : devant la cour, ils demandent leur relaxe c'est-à-dire de ne pas être condamnés et déclarent qu'ils ont voulu faire une plaisanterie. Ils estiment également que leur condamnation porte une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression de l'article 10 de la Convention EDH, puisque le Tee shirt a été porté une seule demi-journée, et que seules deux personnes ont pu voir l'inscription en rhabillant l'enfant.

Ils ajoutent qu'ils ne pensaient pas que ce message pourrait inciter une personne à commettre un crime, telle n'était pas leur volonté.

La décision du juge : pour le juge, l'association des mots figurant sur le vêtement de l'enfant renvoie au meurtre des milliers de personnes commis le 11 septembre 2001. Le comportement de l'oncle ne permet pas d'y voir une plaisanterie, puisqu'il a insisté auprès de la mère du petit garçon pour que son fils porte ce tee shirt à l'école, lieu public et lieu de transmission du savoir et des valeurs de la République.

De plus, le juge constate que le prévenu a, de par les faits qui lui sont reprochés, dépassé les limites admissibles de la liberté d'expression, en utilisant un très jeune enfant comme support à des inscriptions caractérisant le délit d'apologie de crime.

La mère de l'enfant, est condamnée à un mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende. L'oncle, qui avait offert le tee-shirt à son neveu, est condamné à deux mois de prison avec sursis et 4000 euros d'amende pour apologie de crime.

<http://initiadroit.com/apologie-du-crime-2/>

Ainsi les cas analysés :

- s'inscrivent dans des questions d'actualité ;
- proposent une analyse simple et claire du problème ;
- se réfèrent aux textes de loi qui seront convoqués pour apporter une réponse juridique ;
- ont été réellement jugés et contiennent donc la réponse juridique validée.

On peut aisément envisager de proposer aux élèves la situation, de nourrir leur réflexion par la lecture des textes de lois et de les faire juges avant de leur donner la réponse apportée effectivement par la justice.

- la possibilité de créer un dialogue avec des avocats, soit par une intervention dans les lycées à partir de cas pratiques, soit par des échanges sur le net.



⇒ SITE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE DE L'ACADÉMIE DE PARIS :

On y trouve une séquence, prévue pour le niveau de 4^e, qui a pour objet d'enseigner le rôle, les principes et le fonctionnement de la justice et de faire comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. La démarche repose sur une étude comparative d'un duel et d'un procès. Ce travail a été réalisé par Marie-Laure De Bue et Gérard Martin, professeurs au collège François-Couperin (75004), sous le pilotage de Rachid Azzouz, Véronique Grandpierre et Jacqueline Jalta, IA-IPR. https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1269720/du-duel-au-proces

⇒ VISITE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS SUR L'ÎLE DE LA CITÉ :

Le tribunal correctionnel accueille des groupes scolaires : la classe est divisée en petits groupes répartis dans différentes chambres correctionnelles, pendant une heure et demie environ.

Pour une visite, écrire à l'adresse : ags.sicom.ca-paris@justice.fr

Ou contacter : **Sophie Cocude** : 01.44.32.75.22 / permanence téléphonique vendredi matin.

⇒ SITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

<http://www.justice.gouv.fr/>

 ACCUEIL PRESSE DROITS & DÉMARCHES TEXTES & RÉFORMES MÉTIERS				
MINISTÈRE	ORGANISATION DE LA JUSTICE	PUBLICATIONS	PRISON ET RÉINSERTION	EUROPE ET INTERNATIONAL
Le ministère	La Justice en France	Statistiques	Prison et réinsertion	Justice européenne
La Garde des Sceaux	L'ordre judiciaire	Outils pédagogiques	Vie en détention	Justice internationale
Le porte parole	Justice pénale	Fiches pratiques	Vie hors détention	Etudes de droit comparé
Organigramme	Justice civile	Guides professionnels	Projets immobiliers	Partenaires du ministère
Budget	Justice des mineurs	Rapports thématiques	Personnes prises en charge	La parole à...
Chiffres clés	L'ordre administratif	Bulletin officiel	Emploi pénitentiaire	
	Frais de justice	Périodiques	Annuaire pénitentiaires	
		Sites Internet		
		Audiovisuel		
		Nos émissions		

Ce site présente de manière très claire le fonctionnement de la justice, et propose de nombreux documents utilisables en classes : schémas de présentation de la justice, textes, Prezi, vidéos.

⇒ VISITE DE LA CNDA (COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE)

Une présentation du déroulement de l'audience et du fonctionnement de la cour peut être organisée pour les groupes en faisant la demande. Les personnes intéressées, en particulier les personnes en relation avec les demandeurs d'asile (CADA, associations, services préfectoraux, etc.), sont invitées à prendre contact auprès du service de l'accueil par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@cnda.juradm.fr

⇒ LE SITE DE L'IPJ (INSTITUT POUR LA JUSTICE)

L'Institut pour la Justice (IPJ) est un think tank et une association créée en 2007 pour relayer les préoccupations des citoyens auprès des élus et du monde judiciaire.

On trouve sur le site, <http://www.institutpourlajustice.org>, des points de vue d'experts, des revues de presse, des liens vers des émissions TV, etc. sur des questions liées à l'actualité judiciaire :

The screenshot shows the website of the Institut pour la Justice (IPJ). At the top, there is a banner for 'État d'urgence : l'IPJ débat sur Arte' with navigation buttons 1, 2, 3, 4. Below the banner, there are several news items:

- À LA UNE** (Featured):
 - ELABE**: 'Prison - Le choix de la raison' (18/01/2016), '10 questions à Dominique Raimbourg, député PS de la 4e circonscription de la...'
 - 'L'Institut pour la Justice a remis 13 631 euros à la...' (12/01/2016), 'Mardi 12 janvier 2016, l'Institut pour la Justice a remis à Stéphane...'
 - 'Les Français pour une justice des mineurs plus sévère ...' (12/01/2016), 'L'Institut pour la Justice a réalisé en collaboration avec Elabe un sondage...'
 - 'Loi antiterroriste : la réaction de l'Institut pour la...' (09/01/2016), 'Plusieurs médias ont relayé la réaction de l'Institut pour la Justice suite...'
- DECRYPTAGE**:
 - 'Prison – Le choix de la raison' (18/01/2016), '10 questions à Dominique Raimbourg, député PS de la 4e...'
 - 'La légitime défense et la lutte contre le terrorisme...' (12/11/2015), 'Me Thibault de Montbrial, avocat au barreau de Paris et expert...'
 - 'Manifestations de policiers : entretien avec Patrice...' (23/10/2015), 'Patrice Ribeiro, commandant de police et secrétaire général du...'
- ÉTUDE**:
 - 'Le fardeau des crimes et délits qui provoquent les...' (24/12/2015), '[wordpress_file_upload] Jacques Bichot, économiste, professeur...'
 - 'La bande à Bonnot : entre crimes crapuleux et idéologie...' (10/12/2015), 'Article écrit par Guillaume Bernard, Maître de conférences (HDR)...'
 - 'Sortie du cinquième numéro de la Revue française de...' (10/11/2015), 'Le cinquième numéro de la Revue française de criminologie et de...'
- NOTES**:
 - 'Délais raisonnables et décisions déraisonnables ...' (16/11/2015), 'Les remises en liberté récentes de Rajeswaran Paskaran et de...'
 - 'CEDH : la Grande-Bretagne un exemple à suivre ?' (02/07/2015), 'Réflexions autour d'une proposition de David Cameron et...'
 - 'Le redécoupage de la carte judiciaire : un modèle pour...' (09/04/2015), 'Comme l'ensemble des services publics, la Justice ne pourra pas...'
- NOS ACTIONS**: Image of a woman speaking at a microphone.
- NOS PUBLICATIONS**: Image of an open book.

⇒ LE BLOG D'UN AVOCAT ENGAGÉ

<http://www.maitre-eolas.fr/>

C'est un site non institutionnel, rédigé par un acteur de terrain qui peut fournir des éclairages à utiliser avec la distance appropriée. On y trouve des informations sur certaines affaires en cours, des points de droit, etc.

On peut lire dans la rubrique « Quelques mots sur ce blog » :

« En quelques mots : je suis avocat au barreau de Paris, passionné de mon métier et aimant à flâner sur le web. J'ai souvent constaté un intérêt poussé pour la justice et le droit de manière générale, intérêt laissé insatisfait par l'opacité de la matière et la difficulté d'appréhender, pour un esprit non formé – à moins que ce ne soit déformé ? – au droit. Alors j'ai décidé d'y ajouter ma petite pierre numérique.

Chaque jour, si mon emploi du temps m'en laisse le temps, je narrerai ici des choses vues et entendues aux audiences auxquelles j'ai assisté, je raconterai un peu l'envers du décor du Palais, et donnerai à qui voudra bien me lire quelques clefs pour comprendre un débat juridique ou un fait divers dont on parle dans la presse sans hélas d'approche pédagogique. »

⇒ DOCUMENTAIRES ET FILMS

- ▶ *10ème chambre / Faits divers / Délits flagrants* de Raymond Depardon, Arte vidéo, 2005.
Ces trois documentaires sur la justice montrent le tribunal correctionnel et la comparution immédiate. On peut demander aux élèves de juger les cas avant de leur montrer le jugement.
- ▶ *Douze hommes en colère* de Sydney Lumet, 1957, MGM.
Huis clos sur la justice dans le contexte de la guerre froide aux États-Unis. Des jurés d'assises doivent décider de la culpabilité d'un présumé parricide. Les questions des préjugés, du statut de la preuve, des risques de la peine de mort sont abordées entre autres questions.
- ▶ *Broadchurch* saison 2, de Chris Chibnall, 2015, France Télévision Distribution.
Série anglaise qui retrace l'histoire d'un procès d'assises.
- ▶ *Le labyrinthe du silence*, de Giulio Ricciarelli, 2014, Blaq out.
Ce film relate la manière dont les Allemands ont accédé à un épisode de leur histoire – le nazisme – grâce à l'enquête acharnée d'un procureur dans les années 50.
- ▶ *La Tête haute*, d'Emmanuelle Bercot, 2015, Wild Bunch Distribution.
Le parcours éducatif, de six à dix-huit ans, d'un jeune délinquant qu'une juge des enfants et un éducateur tentent inlassablement de sauver.
- ▶ *Spotlight*, de Tom McCarthy, 2016.
Ce film relate une enquête, publiée en 2001 par des journalistes du Boston Globe qui révéla un scandale : durant des décennies, l'Eglise catholique locale a étouffé les abus sexuels perpétrés par des prêtres sur des enfants, et a systématiquement soustrait les coupables à la justice.



La maison des lycéens : droits et solidarité

SITUATION

Affiche
pour la maison
des lycées



Des idées, des envies,
des projets...
c'est POSSIBLE !



**ENGAGE TOI
DANS TA MDL !**



Quoi?	Qui?	Comment?
<ul style="list-style-type: none"> La maison des lycéens développe et soutient des projets : <ul style="list-style-type: none"> - sportifs - culturels - humanitaires - citoyens Elle assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : <ul style="list-style-type: none"> - droit d'association - droit de réunion - droit de publication 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membres de la maison des lycéens. Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association. 	<p>Assemblée générale = tous les lycéens qui adhèrent</p> <p>↓ élit</p> <p>Le conseil d'administration chargé d'assurer la gestion de l'association</p> <p>↓ élit</p> <p>Un président + un trésorier + un secrétaire</p>

Doc 1 La maison des lycéens : une association pour les lycéens



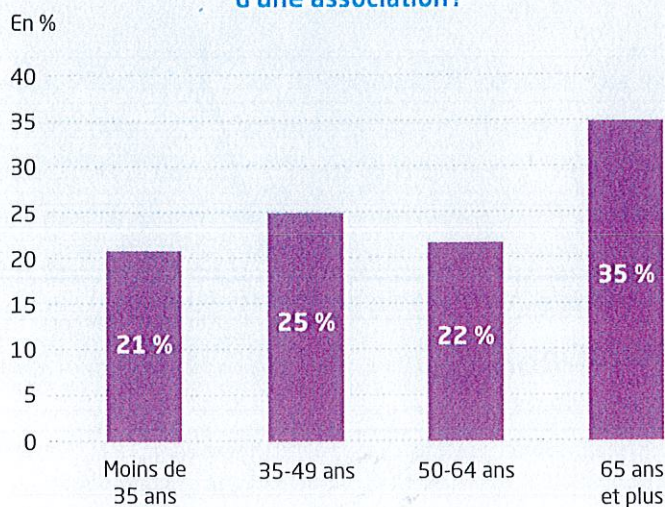
Doc 2 La MDL du lycée Saint-Exupéry de Lyon

Carnaval très suivi ce jeudi 17 mars, à la cité scolaire Saint-Exupéry, durant les deux heures dédiées à la fête (de 10 h à midi). Un événement géré par l'association la Maison des lycéens qui organise, au fil des mois, d'autres temps forts, comme un concert au profit du Sidaction en octobre dernier (don de 1 000 €) et une collecte de produits pour la Banque alimentaire en janvier.

Le carnaval a nécessité le travail d'une dizaine de membres bénévoles. « L'objectif est de faire participer le plus d'élèves et de professeurs pour l'année, Pierre. Et les élèves ont eu une imagination... débordante.

«La folie carnaval était bien présente à Saint-Exupéry», *leprogrès.fr*, 18 mars 2016.

Donnez-vous votre temps libre au sein d'une association ?



Doc 3 Le bénévolat dans les associations en 2016

Doc 4 Les raisons qui freinent le bénévolat, 2016

Enquête 2016 IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

Si vous ne donnez pas du temps gratuitement, c'est avant tout : (plusieurs choix possibles)	
Le bénévolat peut faire concurrence à des emplois rémunérés	7 %
Parce que vous ne vous sentez pas concerné	8 %
Le mode d'organisation des associations ne vous convient pas	10 %
Parce que vous pensez ne pas avoir les qualités requises	10 %
Pour vous consacrer un peu plus aux vôtres	19 %
Parce que l'occasion ne s'est pas présentée	30 %
Par manque de temps	46 %
Autre raison	11 %

À retenir

Les lycéens bénéficient des droits de réunion, de publication, d'association et d'affichage.

- **Tous les lycéens peuvent adhérer à une association de l'établissement.** La maison des lycéens (MDL) est organisée, animée et gérée par les élèves, avec l'aide bienveillante du «réfèrent vie lycéenne» de l'établissement. Il s'agit d'une personne nommé par le chef d'établissement : le conseiller principal d'éducation ou un professeur.

- **La MDL développe des projets sportifs, culturels, citoyens ou solidaires :** tournoi, collecte, journée de l'engagement, action de soutien...

Je réagis

- 1 SITUATION.** À quoi sert la maison des lycéens ?
- 2 SITUATION.** Selon vous, est-il intéressant d'adhérer à une association lycéenne ? Pourquoi ?

Je m'informe

- 3 DOC 1.** Quels sont les objectifs d'une maison des lycéens ?
- 4 DOC 1.** Comment fonctionne-t-elle ?
- 5 DOC 2.** Quelle est l'action festive organisée par la MDL du lycée Saint-Exupéry ? Quelles sont les actions solidaires qu'elle a réalisées auparavant ?
- 6 DOC 3.** Dans quelle tranche d'âge existe-t-il proportionnellement le plus et le moins de bénévoles ?
- 7 DOC 4.** Quelles sont les trois raisons qui empêchent le plus les Français de devenir bénévoles dans une association ?

Je construis mon point de vue

- 8** Souhaiteriez-vous devenir bénévole dans la MDL de votre lycée ? Justifiez votre réponse.